



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du mardi 9 mai 2017 à 20h15

CONSEIL COMMUNAL
DE
CHARDONNE

à la Maison de Commune de Chardonne

Présidence :	M. Yannik Vallotton, Président
Présents :	40 conseillers , Monsieur le Président compris.
Excusés :	David Birchler (PLR), Jean-Paul Forestier (PLR), Caroline Jordan (PLR), Catherine Marclay (GCI), Laurent Michel (PLR), Jonas Neyroud (PLR), Jean-Pierre Ramseier (CSP), John Schmitt (CSP), Sean Siegrist (CSP), Josef Troxler (PLR)

Le Président prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

M. Yannik Vallotton, Président, salue l'Assemblée, notre Syndic, les membres de la Municipalité, M. Michel Pethoud, Greffe, notre huissier M. Sébastien Mercier, Le Sergent David Ansermet de Police Riviera, ainsi que le public.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé, à savoir :

Ordre du jour

- 1. Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017
(Document envoyé aux conseillers communaux par voie électronique)
Lettres et pétitions
- 2. Préavis N° 15/2016-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 56'300.- pour la mise en place d'une infrastructure informatique au Collège de Chardonne, selon les prescriptions cantonales en la matière**
- 3. Préavis N° 16/2016-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 97'000.- pour le remplacement du chauffage à mazout au Collège de Chardonne, par un chauffage à gaz**
- 3. Communications du Bureau du Conseil communal**
- 4. Communications de la Municipalité**
- 6. Propositions individuelles.**

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017.

Suite à son intervention en page 12 de ce procès-verbal, **Mme Carine Neyroud**, a constaté qu'il n'était pas mentionné qu'elle avait remarqué des crottes sur les nouveaux revêtements des places de jeux et demandait de faire le nécessaire pour éviter cela.

M. Jean-Philippe Ryter est étonné que la réponse de la Municipalité au postulat déposé, distribuée en début de séance aux Conseillers, n'ait pas été annexée à ce procès-verbal. Elle est donc jointe cette fois-ci.

Ce procès-verbal, transmis aux conseillers par voie électronique, est accepté à la majorité des voix (1 abstention).

Lettres et pétitions

Le Président donne lecture d'une lettre reçue de M. Cédric Desmet, Conseiller communal à Corsier, relative à un postulat relançant la question d'une fusion des Communes sur la Riviera, ainsi que d'un courriel. (Voir annexes).

2. Préavis N° 15/2016-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 56'300.- pour la mise en place d'une infrastructure informatique au Collège de Chardonne, selon les prescriptions cantonales en la matière.

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Jean-Philippe Ryter**, de procéder à la lecture de son rapport.

Le Président le remercie pour la rédaction et la lecture du rapport, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Pour la commission ad hoc **M. Valentin Zapf**, rapporteur, et prié de procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture du rapport, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Gilbert Cavin, Municipal, revient sur la remarque formulée dans le rapport de la Commission des Finances concernant les directives arrivées tardivement.

Il précise que ce n'est pas tout à fait exact, les directives en question étant arrivées en avril 2016. Une expertise du réseau Wifi a été demandée fin août 2016. L'automne dernier le montant du préavis était déjà connu.

C'est à ce moment-là qu'il fallait décider, ou de présenter un préavis, ou de mettre ce montant au budget 2017. La somme avoisinant les CHF 50'000.- (compétences de la Municipalité), il a été décidé de ne pas présenter de préavis.

M. Jean-Philippe Ryter remercie la Municipalité pour cette précision. En effet, il constate que le rapport de la Commission ad hoc mentionne lesdites directives. En ayant eu connaissance de celles-ci, le rapport n'aurait pas été écrit sous cette forme.

Il regrette cependant que la Municipalité ne planifie pas cette dépense, soit au budget, soit dans le plan des investissements.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU **le préavis N° 15/2016-2017** du 27 février 2017, relatif à une demande de crédit de CHF 56'300.- pour la mise en place d'une infrastructure informatique au Collège de Chardonne, selon les prescriptions cantonales en la matière.

OUI le rapport de la commission des finances,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

**décide à la majorité des voix
(2 abstentions)**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 56'300.- pour la mise en place d'une infrastructure informatique au Collège de Chardonne, selon les prescriptions cantonales en la matière.
2. D'amortir cette dépense sur 10 ans sauf mieux.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 56'300.- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes.

3. Préavis N° 16/2016-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 97'000.- pour le remplacement du chauffage à mazout au Collège de Chardonne, par un chauffage à gaz

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, M. **Jean-Philippe Ryter**, de procéder à la lecture de son rapport.

Le Président le remercie pour la rédaction et la lecture du rapport, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Pour la commission ad hoc **M. Baptiste Marmy**, rapporteur, et prié de procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture du rapport, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, le Président ouvre la discussion sur le fond.

Mme Amélie Flückiger réagit par rapport à l'énergie choisie, elle demande si la Municipalité a examiné d'autres pistes avant de se décider pour un chauffage au gaz.

Mme Elise Neyroud lui confirme que la Municipalité s'est bien posé la question. L'idée d'un chauffage à distance n'est pas exclue.

L'aménagement de l'ouest du village n'étant pas une priorité, cet investissement serait trop lourd pour le moment, d'où le choix du gaz, représentant un coût inférieur.

M. Jean-Marc Ducret demande si la chaudière prévue est assez grande pour chauffer à distance la Grande Salle le moment venu.

Mme Elise Neyroud explique que de brancher la Chaudière de la Grande Salle au Bum impliquerait des travaux de génie civil importants et beaucoup plus onéreux.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU **le préavis N° 16/2016-2017** du 20 mars 2017 relatif à une demande de crédit de CHF 97'000.- pour le remplacement du chauffage à mazout au Collège de Chardonne, par un chauffage à gaz

OUI le rapport de la commission des finances,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

**décide à la majorité des voix
(3 abstentions)**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF CHF 97'000.- pour le remplacement du chauffage à mazout au Collège de Chardonne, par un chauffage à gaz
2. D'amortir cette dépense sur 10 ans sauf mieux.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 97'000.- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Course du Conseil du 28 avril 2017

M. Yannik Vallotton informe l'assemblée que cette journée a été très agréable. Avec une trentaine d'inscriptions, il a été très heureux d'avoir pu transmettre à chacun son souci de l'écologie en organisant des activités qui ont permis de se rendre compte que des solutions pouvaient être mises en place.

Le Président donne lecture d'un courriel provenant de M. Serge Augsburger, faisant suite à la visite de l'éolienne de Charrat. (Voir annexe).

Dépouillement du 30 avril 2017

La journée s'étant très bien déroulée, le Président tient à remercier toutes les personnes présentes ce jour-là.

Il remercie tout particulièrement **M. Olivier Blanc** qui a organisé une collation généreuse et variée qui a été très appréciée, ainsi que **M. Pierre-Alain Maïkoff**, pour son engagement à chaque votation, son sens de l'organisation et ses connaissances.

Quelques dates à retenir

- **21 mai 2017** votations fédérales et élections 2^{ème} tour. Le bureau au complet sera convoqué, ainsi que MM. Pierre-Alain Maïkoff et Sébastien Mercier.
- **13 juin 2017 19h00** prochaine séance du Conseil Communal. Le vin pour les Conseillers sera distribué à 18h30 à la Maison de Commune.

5. Communications de la Municipalité

M. Fabrice Neyroud

Greffe Municipal :

M. Michel Pethoud, Greffe Municipal, prendra sa retraite fin 2017.

La Municipalité a mis une annonce dans le « 24 Heures » ainsi que sur Jobup en vue du remplacement de M. Pethoud.

Voirie :

La Municipalité a décidé de se séparer de son chef de voirie avec effet au 31 octobre 2017. Aucun remplaçant n'étant prévu pour l'instant, elle se laisse le temps d'observer de quelle manière le service fonctionnera ces prochains mois.

Laurent Cossy

Rte de Baumaroche :

Malgré un léger retard pris pour le secteur 3, la planification prévue est maintenue. La fin des travaux peut donc être envisagée pour décembre 2017 et la pose du revêtement définitif en 2018.

Pour les secteurs 1 et 2, les travaux d'assainissement du souterrain sont bientôt terminés. La délicate phase du raccordement aux services existants, ainsi que le démontage du by-pass provisoire, vont débiter.

A l'origine, la réfection du trottoir des secteurs 1 et 2 devait s'effectuer en deux fois, afin de laisser le temps à la Société Gasser de poser les services. Le léger retard évoqué plus haut permettra à l'entreprise de travaux spéciaux de pouvoir traiter toute la longueur du trottoir sur ces secteurs, en une fois. Ceci occasionnera une baisse du coût de la prestation, ainsi qu'un gain de temps.

Giratoire de Bellevue :

Pour donner suite à la question posée par **M. Jean-David Pelot**, lors du précédent Conseil communal, il est aujourd'hui impossible de prouver que le vieillissement prématuré du giratoire de Bellevue, ait été causé par la déviation mise en place à la suite de la fermeture de l'autoroute.

Il faudrait pouvoir déterminer que cette déviation a effectivement causé une augmentation considérable du nombre de poids lourds circulant sur ce tracé. Ces recherches occasionneraient en conséquence un investissement important en frais et en temps.

Peu après les travaux, le prédécesseur de M. Cossy et le Bureau d'Ingénieurs MCR avaient obtenu de l'OFROU qu'un nettoyage de ce giratoire soit effectué à la haute pression pour éliminer des traces de goudron.

A l'heure actuelle, la structure du rond-point est saine et le revêtement en bon état, la superstructure ayant été dimensionnée en conséquence. Les signes d'usure apparaissant au niveau des joints seront réglés lors de la pose définitive du goudron.

Vins de la Commune :

Le jeudi 8 juin 2017 de 17h00 à 19h00, aura lieu la vente des vins de la Commune, le Chasselas 2016, le Gamay, ainsi que le Merlot 2015, qui ne sera plus limité à 6 bouteilles par habitant.

M. Gilbert Cavin répond à l'intervention de **M. Pierre-Yves Tribolet** (voir page 11 et 12 du PV du 28 mars 2017), le panneau 50 km/h à la sortie du Chemin des Roches a été posé.

Pour les panneaux de 50 km/h après les zones 30 km/h, cela ne se pratique pas, s'agissant d'autres procédures lorsque ces zones se trouvent à l'intérieur d'une zone à 50 km/h.

En ce qui concerne le passage piéton, après étude en séance de Municipalité, laquelle reconnaît le problème, il en est ressorti qu'il serait plutôt raisonnable d'installer un panneau signalant le passage d'enfants avant le contour à la montée pour traverser le Chemin de Mivy et rejoindre le Ch. de Paudille.

Pour la limitation de vitesse, **M. Gilbert Cavin** a demandé à l'ASR d'effectuer des pointages et un radar sera ensuite placé.

M. Bernard Groves demandait l'installation d'un miroir sur un chemin adjacent au chemin des Roches. La Municipalité a estimé que la visibilité est bonne, raison pour laquelle aucun miroir ne sera installé à cet endroit.

M. Jean-Luc Ducret revient sur la question de M. Jean-David Pelot quant à la capacité de financement de notre Commune et l'informe que la réponse sera donnée lors de la présentation des comptes à la prochaine séance du Conseil, le 13 juin 2017.

6. Propositions individuelles

Suite à l'acceptation du préavis 14/2016-2017 relatif au Chemin de Péroset, **M. Baptiste Marmy** avait suggéré que les travaux puissent se faire pendant les vacances scolaires. Il demande donc ce qu'il en est.

M. Laurent Cossy lui confirme que ces travaux vont bien être exécutés pendant les vacances scolaires.

M. Philippe Mercier donne lecture d'une intervention faite par M. Stéphane Molliat, conseiller communal à Vevey, qui a interpellé la Municipalité le 26 janvier 2017 par rapport aux tarifs Holdigaz. (Voir annexe).

M. Philippe Mercier souhaiterait donc savoir combien d'actions en pourcentage possède la Commune de Chardonne et comment notre Municipalité peut-elle intervenir pour appuyer les concitoyens otages de ces prix qui paraissent toujours très élevés en comparaison cantonale.

M. Jean-Luc Ducret trouve le débat intéressant et propose au Conseil communal une réunion qui pourrait avoir lieu en fin de séance d'un Conseil afin qu'il puisse faire une présentation sur le gaz.

Il faut bien entendu tenir compte du contexte général du gaz en Suisse. Certains comparatifs ont été fait où le gaz est subventionné par les collectivités. Il s'agit donc de comparer ce qui est comparable.

Effectivement, dans notre région, le gaz est plus cher. Un revenu très important sur les actions engendre bien entendu des bénéfices.

M. Jean-Philippe Mouron tient à remercier les signataires de la pétition relative aux horaires des transports scolaires. 180 signatures ont été récoltées. Cette pétition a été envoyée à Mme Anne-Catherine Lyon étant donné que le cercle scolaire n'a pas fait preuve d'efficacité.

Constatant que dans les containers il y a encore une certaine quantité de déchets en vrac et de sacs noirs, **M. Joey Horacsek** souhaiterait savoir si des mesures sont prises pour remédier à cela.

Mme Elise Neyroud, l'informe qu'il s'agit effectivement d'un problème d'ordre général dans toutes les communes qui ont introduit la taxe au sac.

Des contrôles sont effectués, plusieurs fois par mois, par le service de la voirie en collaboration avec l'entreprise de ramassage des déchets. Tous les sacs non taxés sont sortis et il est procédé à leur ouverture afin de déposer des dénonciations si des indices sont retrouvés quant à l'identité des personnes en cause.

M. Jean-Philippe Ryter revient sur le courrier lu, concernant la fusion des 4 communes, et demande quelle suite sera donnée.

Ayant participé en tant qu'observateur à l'une des séances de ce groupe de travail, **M. Baptiste Marmy** répond qu'il ne sait pas exactement comment ce groupe s'est formé et sur quelle base les personnes impliquées ont été choisies. Le représentant de Chardonne n'est pas au Conseil communal.

L'idée est de préparer et déposer une motion dans les 4 conseils communaux pour le mois de juin. Elle n'est ni pour, ni contre la fusion, mais propose d'étudier la question d'une potentielle fusion.

M. Jean-Philippe Ryter comprend que ce groupe de travail n'attend pas de réponse du Conseil.

M. Yannik Vallotton l'informe que le courrier adressé à titre d'information au bureau du Conseil, sans attente d'une réponse, ni d'une prise de position, en sachant qu'il y aura une suite qui sera donnée selon l'avance de leur travail.

M. Jean-David Pelot se permet de rappeler que l'on ressort un mini serpent de mer qui a déjà coûté très cher et sur lequel nous nous sommes déjà prononcés. Il est donc urgent d'attendre que ces personnes avancent dans leur travail...

De plus, il tient à remercier **M. Yannik Vallotton**, Président, pour la course du Conseil communal, à laquelle il n'a pu participer que ponctuellement. Il regrette toutefois que sur 5 Municipaux, seul M. Gilbert Cavin a rejoint les participants le soir.

Il pense que c'est regrettable, sachant que cette sortie a été de qualité. Il est toujours vexant pour un président de constater qu'il n'y ait pas plus d'intérêt visible à participer, ce qui son avis, n'est pas très respectueux.

M. Yannik Vallotton n'a pas été vexé, les personnes non présentes s'étant excusées, non pas par désintérêt mais simplement occupées par des activités liées à la Commune.

La thématique de cette journée était porteuse pour l'époque dans laquelle on vit et pour la Commune de Chardonne.

Pour revenir à l'intervention de M. Pelot, **M. Fabrice Neyroud** trouve dommage d'entendre des propos si peu agréables. La Municipalité est soumise à certaines priorités et lui-même était en déplacement à l'étranger. Ni le thème, ni la personne à la tête du Conseil communal n'ont été la cause de cette non-participation.

M. Jean-David Pelot ajoute que dans un bon fonctionnement cette course est source d'échanges et de communication. Il trouve simplement étrange que sur cinq membres aucun n'ait pu assister à cette sortie toute la journée. Cela dépend bien sûr où l'on place le sens des priorités.

Il ne s'agit pas d'accusations mais d'une impression personnelle. Ce n'est pas très favorable alors que l'on s'entend bien.

M. Yannik Vallotton est persuadé que nos Municipaux participeront volontiers à la prochaine sortie du Conseil communal !

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h06.

Pour le Conseil communal de Chardonne

Le Président :



Yannik Vallotton

La Secrétaire :



Lisa Virchaux



**Annexes : Réponse de la Municipalité au postulat
Lettre fusion communes
Mail M. Serge Augsburgers
Intervention de M. Moillat lue par M. Mercier**



Chardonne, le 28 mars 2017
10.03/LH

MUNICIPALITÉ
DE
CHARDONNE



**Rapport-réponse au postulat déposé par
MM. J.-Ph. Ryter, J. Verdan, J. Roy,
Ch. Neyroud, B. Groves, lors de la séance
du Conseil communal du 3 mai 2016**

**« Procédure pour des contrôles
financiers réguliers des préavis et des
postes au budget »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

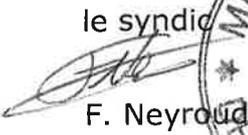
La Municipalité vous prie de trouver, ci-dessous, son rapport-réponse adopté en séance de Municipalité, du 27 mars 2017 :

La Municipalité a mis en place des outils modernes et performants pour le suivi, ainsi que la gestion administrative et financière de la Commune.

- La situation des comptes est mise à disposition de la Municipalité chaque semaine. Cela permet à chaque Municipal d'avoir un accès permanent sur les comptes concernés par son dicastère. Il a une vision comparative entre le montant dépensé et le budget accepté par le Conseil communal.
- La Boursière suit l'évolution des liquidités au moyen d'un tableau de trésorerie et transmet celui-ci chaque mois au Municipal des Finances. Cela permet d'avoir une vision sur le solde de trésorerie disponible ainsi que l'état de l'endettement à court et moyen terme (trimestre par trimestre et jusqu'à 5 ans).
- Aux personnes concernées par tout préavis : de recevoir tous les 2 mois, une situation financière sur l'état des dépenses, en comparaison avec le budget selon préavis, ainsi que l'évolution prévue jusqu'à la fin de la réalisation de l'objet.

Par ces mesures, la Municipalité estime avoir suffisamment d'information pour une gestion maîtrisée et optimale des finances de la Commune.

Ces documents ont été présentés dernièrement aux commissions des finances ainsi que gestion.

Au nom de la Municipalité
le syndic  la secrétaire adjointe 

F. Neyroud  L. Hondzo

Rue du Village 19 – CP 84 – 1803 Chardonne

Tél. 021 921 49 24 – Fax 021 922 59 04 – E-mail: commune@chardonne.ch – www.chardonne.ch

Lettres et petition

Frankie Trüb
Rte du Cyprès 17
1802 Corseaux

Raymond Carballares
Ch. Rouge 4A
1803 Chardonne

Stéphane Dürrenmatt
Ch. du Nant 8B
1805 Jongny

Cédric Desmet
Ch. de la Céramone 14
1808 Les Monts-de-Corsier

Les Monts-de-Corsier, le 9 février 2017

Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Comme annoncé dans les médias, les conseils communaux de Vevey et de La Tour-de-Peilz ont été saisi d'un postulat relançant la question d'une fusion des communes sur la Riviera.

Suite à de nombreux échanges avec des concitoyens de nos 4 communes, pour certains, membres des différents conseils communaux, un groupe de personnes souhaitent lancer la réflexion sur la fusion entre Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny.

Une première rencontre de ce groupe aura lieu fin mars, afin d'échanger sur cette potentielle fusion et définir un plan d'actions. Afin d'envisager une fusion pour la prochaine législature, notre groupe de travail envisage de déposer une motion aux 4 conseils communaux. Selon la volonté des dits-conseils, un processus pourra ensuite être lancé pour l'étude de cette fusion, par la mise en place d'un comité de pilotage et la création de groupe de travail thématiques.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information et nous réjouissons d'ors et déjà des collaborations à venir dans l'élaboration d'un futur commun à nos 4 communes.

Avec l'espoir que vous accueillerez favorablement notre démarche, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Frankie Trüb
Rte du Cyprès 17
1802 Corseaux
Corsier

Raymond Carballares
Ch. Rouge 4A
1803 Chardonne

Stéphane Dürrenmatt
Ch. du Nant 8B
1805 Jongny

Cédric Desmet
Céramone 14
1808 Monts-de-

conseiller communal
à Corsier

De : Cédric Desmet cedricdesmet0307@gmail.com 
Objet : Fwd: Information aux municipalités - mise en place d'un groupe de travail sur une potentielle fusion de nos 4 communes
Date : 4 mai 2017 10:52
A : conseil communal@chardonne.ch, vallotton.yannik@gmail.com
Cc : Gregory Stergiou - mediaprofil gs@mediaprofil.ch, Baptiste Marmy sbmarmy@gmail.com, Anne Lakhdar annelakhdar@bluewin.ch



Bonjour Monsieur Vallotton,

Il semblerait que ce courriel ne vous soit jamais parvenu, je me permets donc de vous l'envoyer directement à la demande de Baptiste Marmy.

Je vous remercie d'ores et déjà de passer cette information lors de votre prochain conseil communal.

Cordialement,
Cédric Desmet

----- Message transféré -----

De : Cédric Desmet <cedricdesmet0307@gmail.com>

Date : 23 mars 2017 à 17:09

Objet : Re: Information aux municipalités - mise en place d'un groupe de travail sur une potentielle fusion de nos 4 communes

À : Greffe Corsier-sur-Vevey <greffe@corsier-sur-vevey.ch>, info@corseaux.ch, "commune@chardonne.ch" <commune@chardonne.ch>, info@jongny.ch

Cc : "frankie.trub@bluewin.ch" <frankie.trub@bluewin.ch>, Dürrenmatt Stéphane <stephane.duerrenmatt@axa-winterthur.ch>, Raymond Carballares <r.carballares@inerc.ch>

Messieurs les Syndics,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les présidents des Conseils Communaux,

Faisant suite à notre courriel du 9 février dernier, nous souhaitons vous informer que notre groupe de travail s'est rencontré ce mardi 21 mars à Jongny afin d'organiser nos activités et de définir une ligne de conduite.

Cette réflexion sur une fusion entre Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny nous tient tous à cœur et nous souhaitons approfondir encore le sujet afin de soumettre un texte aux 4 conseils communaux d'ici juin 2017.

Mesdames et Messieurs les présidents des Conseils Communaux, nous vous saurions gré d'informer vos conseillers communaux de cette démarche lors de votre prochain conseil communal.

Pour ce faire, je vous joins le courrier du 9 février dernier.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Frankie Deloy Trüb

Raymond Carballares

Stéphane Dürrenmatt

Cédric Desmet

Le 9 février 2017 à 20:16, Cédric Desmet <cedricdesmet0307@gmail.com> a écrit :

Les Monts-de-Corsier, le 9 février 2017

Messieurs les Syndics,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Comme annoncé dans les médias, les conseils communaux de Vevey et de La Tour-de-Peilz ont été saisi d'un postulat relançant la question d'une fusion des communes sur la Riviera.

Suite à de nombreux échanges avec des concitoyens de nos 4 communes, pour certains, membres des différents conseils communaux, un groupe de personnes souhaitent lancer la réflexion sur la fusion entre Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny.

Une première rencontre de ce groupe aura lieu fin mars, afin d'échanger sur cette potentielle fusion et définir un plan d'actions. Afin d'envisager une fusion pour la prochaine législature, notre groupe de travail envisage de déposer une motion aux 4 conseils communaux. Selon la volonté des dits-conseils, un processus pourra ensuite être lancé pour l'étude de cette fusion, par la mise en place d'un comité de pilotage et la création de groupe de travail thématiques.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information et nous réjouissons d'ors et déjà des collaborations à venir dans l'élaboration d'un futur commun à nos 4 communes.

Avec l'espoir que vous accueillerez favorablement notre démarche, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Frankie Trüb	Raymond Carballares	Stéphane Dürrenmatt	Cédric Desmet
Rte du Cyprès 17	Ch. Rouge 4A	Ch. du Nant 8B	Céramone 14
1802 Corseaux	1803 Chardonne	1805 Jongny	1808 Monts-de-Corsier



Fusion_groupe de
travail_cou...70206.docx

De : Serge Augsburg serge.augsburger@netplus.ch
Objet : Visite à Charrat
Date : 4 mai 2017 à 14:42:02
À : vallotton.yannik@gmail.com

Bonjour Monsieur,

J'espère que la visite et votre programme général vous ont plu vendredi dernier. Encore un grand merci pour votre carton de bouteilles. Ce nectar vaudois sera apprécié à sa juste valeur !

J'aimerais juste vous apporter une précision concernant mon Power-Pont. J'ai vérifié sur internet l'idée de consommation électrique d'un centre commercial car je n'étais pas convaincu de la justesse de cette affirmation. Eh bien, elle largement fausse. J'ai découvert que le centre Auchan de Montauban, construit aux nouvelles normes énergétiques françaises, ne consomme que 325 kW/heure par mètre carré et par année. Comme il semble faire environ 8'000 mètres carrés, cela nous donne par année juste 2'600'000 kWh ! soit un peu plus du tiers de la production d'Adonis...

Je vous laisse rectifier auprès de vos collègues et je vais modifier mon information. A trop vouloir bien faire....

Cordiales salutations.

S. Augsburg

=====

Serge Augsburg
Rue des Grands-Praz 25d
CH-1906 Charrat (Switzerland)
Mobile : ++41 79 448 61 87
<mailto:serge.augsburger@netplus.ch>

De l'eau dans le gaz dans les tarifs HOLDIGAZ

La Holding veveysanne Holdigaz SA existe depuis 2005 suite à la fusion de deux entreprises de distribution, à savoir la compagnie du gaz créée à Vevey en 1861 et la société du gaz de la plaine du Rhône créée elle en 1922. La société Cosvegaz de Cossonay fait partie du groupe depuis 2007.

Cette Holding distribue le gaz dans 168 communes réparties dans les cantons de Vaud, Valais et Fribourg.

La ville de Vevey est l'actionnaire le plus important avec ses 10,1% d'actions, suivie de Montreux, 7.4%. 26% sont détenues par diverses communes avoisinantes.

Holdigaz est un monopole, dans le sens où les habitants des villes desservies par elle n'ont aucun autre choix. Le but de cette interpellation est de tenter de clarifier la politique tarifaire pratiquée par Holdigaz.

L'interpellateur s'est amusé à comparer les tarifs pour 2 objets distincts : A savoir une villa standard d'une consommation annuelle de 20'000 KW/H avec une chaudière de 20 KW. Ainsi que d'un immeuble de l'ordre de 25 appartements consommant 300'000 KW/H avec une chaudière de 120 KW.

Le comparatif s'est fait sur 5 régions et distributeurs, Cosvegaz qui fait partie de Holdigaz pour la région de Cossonay, les services industrielles de Lausanne, les services industrielles de Morges, de VO énergie à Orbe, et bien entendu de Holdigaz pour ce qui nous concerne, c'est-à-dire Vevey.

Les résultats sont surprenants mais afin de ne pas alourdir cette interpellation, le tableau avec tous les détails est à disposition et nous ne ferons ici qu'un bref résumé.

Ainsi l'immeuble desservi par Holdigaz paiera 18% plus cher qu'à Lausanne, 25% de plus qu'à Morges et 31% de plus que dans la région d'Orbe. Ce qui représente plus de 380.- par année par appartement dans ce dernier cas.

La villa standard paiera elle 13% de plus qu'à Lausanne, 37% plus cher qu'à Morges, près de 40% de plus qu'à Orbe.

Dans les 2 cas de figure, Holdigaz détient la palme incontestable du tarif le plus élevé.

Un autre aspect est également à relever : Les tarifs sont constitués de taxe de puissance, d'abonnement et de consommation. Ces taxes de puissance, Lausanne et VO Energie ne les facturent pas, et Morges est bon marché. Par contre là aussi Holdigaz atteint des sommets. Ce qui a pour effet qu'un propriétaire qui décide d'isoler sa maison se trouvera avec une consommation moindre mais sera tout de même pénalisé par cette taxe. Est vraiment compatible avec la politique énergétique de la ville ??

Questions

Comme mentionné plus haut, la ville de Vevey est l'actionnaire principal. À ce titre nous posons les questions suivantes :

- **La municipalité de vevey est-elle au courant de la politique tarifaire de Holdigaz systématiquement plus chère que les autres distributeurs régionaux et approuve t'elle cette politique ?**
- **La théorie selon laquelle le réseau desservi par Holdigaz est plus dense, donc plus cher, est-elle cohérente par rapport à la région d'Orbe ?**
- **Par rapport aux taxes de puissance, Pense t-elle que cette politique tarifaire va dans le sens d'une motivation aux propriétaires à entreprendre des travaux d'isolation de leur immeuble ?**
- **Cette politique tarifaire est t-elle considérée comme un impôt déguisé, et par là même encouragée par la ville de Vevey en accord avec les communes avoisinantes ?**

Une réponse écrite est demandée

De : "molliat@bluewin.ch" <molliat@bluewin.ch>
 Objet : Interpellation gaz et tableau
 Date : 7 mai 2017 20:28:27 HAEC
 À : ph.mer@bluewin.ch
 Répondre à : molliat@bluewin.ch

relais

2 pièces jointes, 35 Ko

Salut Philippe,

Comme discuté, voilà le tableau des tarifs gaz à jour au 1.4.2017 avec la baisse de Holdigaz et la mise à jour des autres compagnies citées. Je te met l'interpellation en format Word pour tes modifications, en effet certain argument correspondent à Vevey. Et attention aux différence de pourcentage...

Je reste à disposition et t'adresse mes cordiales salutations

Stéphane Molliat

de VEVEY

GERECO Sàrl

Ch. des Cyprès 12
 1800 Vevey
 079 342 54 94
 molliat@bluewin.ch

[Interpellatio...docx \(16 Ko\)](#)

Comparatifs tarifs gaz

S. Molliat / VL

Tarifs actualisés au 1.4.2017

Prix TTC

Villa individuelle	20'000 KWH consommation annuelle	20 KW							
	Energie	abonnement/an		taxe puissance	Total	Prix kw/h	%		
Holdigaz (avant 1,4,17)	20'000 x 9,477	1 895,00	207,36	20 kw/h x 32,40	648,00	2 750,36	13,75	0,00%	
Tarif dès 01,04,2017	20'000 x 9,932	1 986,00	97,20	20 kw/h x 25,06	501,20	2 584,40	12,92	-6,03%	
Cosvegaz (Holdigaz)	20'000 x 9,86	1 972,00	207,36	20 kw/h x 22,68	453,60	2 632,96	13,16	-4,27%	
SIL Lausanne	20'000 x 10,41	2 082,00	18,25 / mois	219,00		2 301,00	11,51	-10,97%	
SI Morges	20'000 x 10,25	2 050,00		20 kw/h x 8,-	160,00	2 210,00	11,05	-14,49%	
VO énergie (+TVA)	20'000 x 9,39	1 878,00	10,-/mois	129,60		2 007,60	10,04	-22,32%	
Immeuble	300'000 KWH annuel	120 KW		Environ 25 appartements					
Holdigaz (avant 1,4,17)	300'000 x 9,097	27 291,00	259,20	120 kw/h x 32,40	3 888,00	31 438,20	10,50	0%	
Tarif dès 01,04,2017	300'000 x 9,230	27 690,00	259,20	120 kw/h x 25,06	3 007,20	30 956,40	10,40	-1,53%	
Cosvegaz (Holdigaz)	300'000 x 9,48	28 440,00	259,20	120 kw/h x 25,92	3 110,40	31 809,60	10,60	1%	
SIL Lausanne	300'000 x 7,77	23 310,00	64,8 /mois	777,60	120 kw/h x 19,44	2 332,80	25 642,80	8,81	-17,16%
SI Morges	300'000 x 9,617	28 851,00		120 kw/h x 8,-	960,00	29 811,00	9,94	-3,70%	
VO énergie (+TVA)	300'000 x 8,964	26 892,00	10,-/mois	129,60		27 021,60	9,01	-12,71%	

*-4à
-22%*

Les taxes CO2 et la TVA sont comprises dans ces tarifs

SI Morges, détail tarif 8,1 ct/kWh + TVA + 1,517 ct/kWh taxe CO2 10,25
 7,5 ct/kWh + TVA + 1,517 ct/kWh taxe CO2 9,617

*-12ct
-17%*